

Compte tenu de son immensité et de ses ressources, on serait porté à croire que le Canada, fait partie des pays pouvant le plus facilement bénéficier des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Les spécialistes du Gouvernement du Canada ont revu les possibilités économiques et d'environnement d'utiliser les explosions nucléaires à des fins pacifiques au Canada. Ils en ont conclu que, de façon générale, les expérimentations entreprises par les États-Unis et l'URSS laissaient peu d'espoir à l'application pacifique des explosions nucléaires dans l'extraction des ressources ou les projets de génie au moins durant les dix prochaines années.

Bien que les circonstances varient d'un pays à l'autre, nous croyons que si l'expérimentation ou l'application des explosions nucléaires devait cesser à ce moment, il est peu probable que des pays en soient sérieusement affectés sur le plan économique. Il y va de l'intérêt du régime sur la non-prolifération et de la réussite de la suppression complète des essais de mettre fin aux expériences dans ce domaine, au moins tant qu'une nouvelle et minutieuse évaluation des ressources mondiales et des besoins énergétiques ne justifiera le recours aux explosions nucléaires à des fins pacifiques.

D'autres pays ont peut-être des points de vue plus optimistes touchant l'équilibre entre les avantages à retirer et les risques à courir des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il est essentiel de procéder à un examen international complet du bien-fondé de continuer l'expérimentation dans l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. L'opinion dût-elle être généralement partagée que les intérêts de la communauté internationale seraient mieux servis en encourageant les puissances nucléaires à poursuivre leurs expériences, il serait nécessaire d'évaluer le besoin d'un régime international plus formel pour les explosions nucléaires. L'Article 5 du Traité prévoit évidemment cette possibilité. En conformité avec le Traité, un régime devrait assurer que les avantages en question soient accessibles aux États non dotés d'armes nucléaires grâce aux services d'explosions nucléaires fournis par les pays dotés d'armes nucléaires. Pour assurer que tous les pays soient informés des résultats des expériences et qu'ils reçoivent un traitement non discriminatoire, un tel régime devrait demander aux puissances dotées d'armes nucléaires de donner leur avis et de faire rapport au sujet des applications pacifiques des explosions nucléaires sur leur propre territoire. Toutefois, ce régime ne serait acceptable que dans la mesure où il ne contribuerait pas au développement d'armes nucléaires, soit par les pays non dotés d'armes nucléaires, soit par les puissances nucléaires.

Il ne faut pas s'attendre à ce que cette Conférence résolve ce pro-